

Date : .....

## Propriétaire

Nom : .....
Prénom : .....
Téléphone : .....
Adresse : .....

## Locataire

Nom : .....
Prénom : .....
Téléphone : .....
Date de naissance : .....
Lieu de naissance : .....
Adresse : .....

*Le locataire s'engage à assurer la fonction de chef de bord durant toute la location ou à avoir un chef de bord en la personne de :*

Nom : .....
Prénom : .....
Téléphone : .....
Date de naissance : .....
Lieu de naissance : .....
Adresse : .....

### Vérifications du Locataire :

- Permis bateau (si nécessaire)
- CV Nautique
- Pièce d'identité

### Vérifications du Propriétaire :

- Documents de bord
- Assurance
- Pièce d'identité

## Embarcation

Marque/Modèle : .....	Année de construction : .....
Longueur : .....	Puissance moteur : .....
Nom de l'embarcation : .....	
Immatriculation : .....	
Pavillon : .....	
Lieu de mise à disposition : .....	
Durée de la location : .....	
Prix : ..... Caution : .....	



## 1) OBJET & PORTEE

Chacune des Parties est utilisateur de la plateforme communautaire [www.boaterfly.com](http://www.boaterfly.com)

Le Site fournit un ensemble d'outils et moyens techniques en ligne permettant à deux parties, l'un propriétaire (le « Propriétaire ») d'une embarcation (voilier, bateau à moteur, jetski) et l'autre locataire (le « Locataire »), d'organiser la réservation de l'Embarcation.

Site collaboratif et simple intermédiaire technique, Boaterfly n'est pas Partie au présent contrat (le « Contrat »). Sa responsabilité ne saurait donc être engagée par l'une ou l'autre des Parties en cas de litige ou de dommages survenant à l'occasion de l'exécution du Contrat.

Le Contrat régit la Location de l'Embarcation du Propriétaire par le Locataire pour une période déterminée en contrepartie d'une somme d'argent convenue à l'avance (le « Loyer »).

Le Contrat est composé du présent document et de son annexe intitulée formulaire de location (le « Formulaire ») qui inclut l'état des lieux d'entrée et de sortie de l'Embarcation.

## 2) ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE

Le Propriétaire s'engage à ce que son Embarcation :

- soit en conformité avec les loi(s) ou règlement(s) du pays du pavillon de l'Embarcation et/ou de la zone de navigation dans laquelle doit évoluer le Locataire si celle-ci n'excède pas les limites territoriales du pavillon ;
- soit équipée de tous les équipements de sécurité obligatoires, lesquels doivent être en parfait état ;
- soit assurée pour la Location (voir article 8).

## 3) ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITE DU LOCATAIRE

Le Locataire est responsable de l'Embarcation dont il a la garde, et de son équipage. Il s'engage à :

- respecter les conditions d'assurance applicables (âge, permis bateaux, etc.) ; Si le Propriétaire a souscrit l'assurance ALLIANZ proposée par Boaterfly, ces conditions sont consultables sur le Site à la rubrique « Assurance » ;
- user de l'Embarcation en « bon père de famille » et respecter strictement la réglementation en vigueur. Il répondra seul des conséquences de toute infraction ;
- tenir un livre de bord ;
- ne pas dépasser la zone de navigation éventuellement fixée par le Propriétaire et/ou la réglementation ;
- ne pas confier la responsabilité de l'Embarcation à une autre personne, sans accord préalable du Propriétaire ; La sous-location ou le prêt sont rigoureusement interdits ;
- ne pas abandonner l'Embarcation après un accident ou une panne, et la garder sous sa responsabilité jusqu'à ce que le Propriétaire et/ou la compagnie d'assurance la prenne en charge ;
- restituer aux dates et heures prévues l'Embarcation et ses accessoires dans le même état que celui visé à l'état des lieux constaté contradictoirement dans le Formulaire ;
- avertir immédiatement les autorités compétentes en cas d'accident, de vol, de perte, d'incendie, de dommage causé par la faune ou autres dégradations, et obtenir un rapport ou procès-verbal attestant des conditions dans lesquelles est survenu l'incident.

Tout événement affectant l'Embarcation doit être porté à la connaissance du Propriétaire dans les meilleurs délais. L'accord du Propriétaire avant toute réparation devra être obtenu par le Locataire préalablement.

## 4) PRISE DE POSSESSION

Le Propriétaire s'engage à ne pas confier l'Embarcation au Locataire :

- s'il a connaissance d'un problème technique touchant à sa sécurité ;
- s'il juge le Locataire dans l'incapacité de naviguer (défaut de compétences, influence éthylique ou autre, etc).

La prise de possession de l'Embarcation intervient dès la signature du Formulaire dûment complété et signé des deux



+33 (0)9 70 44 85 85



contact@boaterfly.com

En Association avec SAFETICS® la check-list du Marin

Parties. Elle s'accompagne de la remise au Locataire des clés, et/ou documents et matériels obligatoires.

Les instruments électroniques de navigation disponibles n'ont pour objet que de faciliter la navigation. Leur défectuosité ne dégage pas le Locataire de sa responsabilité.

## 5) RESTITUTION

Le Locataire est tenu de rentrer au port désigné aux dates et heures convenues.

Le Locataire dispose d'un mouillage gratuit au lieu de débarquement et pour le jour de retour prévu.

L'Embarcation devra être vidée de tous ses bagages et occupants avant la restitution.

Sauf cas de force majeure, chaque jour de retard donnera droit au Propriétaire à une indemnité équivalente au prix quotidien de la Location majoré de 50% quelle que soit la cause du retard. Le mauvais temps ne saurait être invoqué comme motif valable, le chef de bord devant prendre toutes ses dispositions en temps utile pour parer à cette éventualité.

Si pour une raison quelconque, le Locataire ne peut ramener lui-même l'Embarcation au lieu prévu, il devra à ses frais et risques en assurer le gardiennage et le faire ramener par un convoyeur qualifié après en avoir avisé le Propriétaire ou son représentant. La Location ne prendra fin qu'après la restitution effective au Propriétaire.

Le Locataire est tenu de restituer le bateau et son équipement en bon état de fonctionnement et de propreté.

Sauf si le nettoyage a été préalablement facturé au Locataire, si le bateau n'est pas rendu en parfait état de propreté, les frais de nettoyage seront à la charge du Locataire à raison de dix euros par mètre, sur la base de la longueur hors tout de l'Embarcation. A cet effet, un prélèvement sur la caution pourra être opéré.

Si une détérioration ou perte tant de l'Embarcation que d'un accessoire quelconque figurant à l'inventaire est constatée, le Locataire est tenu d'en payer la réparation ou le remplacement à l'identique. A cet effet, un prélèvement sur la caution pourra être opéré. Si la détérioration ou perte résulte d'un sinistre couvert par la police d'assurance prévue à l'article 8, le remboursement de la caution sera différé jusqu'au règlement par la compagnie d'assurance des factures de réparation et/ou de remplacement. Le remboursement sera fait sous déduction de la franchise prévue et de tous frais accessoires qu'aurait pu entraîner le sinistre (téléphone, déplacements, constats, gardiennage, etc.).

## 6) LOYER

Le montant du Loyer convenu entre les Parties est détaillé dans les courriels adressés à chacune des Parties par le Site lors de la réservation. La somme étant versée au Propriétaire directement par le Site, le Locataire n'est redevable que des frais annexes convenus.

Le Locataire a la charge des consommables nécessaires à la bonne marche et à l'entretien de l'Embarcation pendant la Location, notamment carburant, lubrifiants, combustibles, piles, etc.

## 7) DEPOT DE GARANTIE / CAUTION

La caution est fixée par le Propriétaire. Elle correspond usuellement à la franchise de l'assurance souscrite s'appliquant à l'Embarcation par la Location.

Au choix du Propriétaire, ce dépôt de garantie :

- a fait l'objet d'une empreinte de la carte bancaire du Locataire lors de la réservation sur le Site, et son montant est rappelé dans le courriel adressé à chacune des Parties lors de la réservation. Le Locataire a expressément autorisé le Site à prélever ce montant en tout ou partie, en cas de problème identifié dans les 48 heures après le retour de l'Embarcation ;
- fait l'objet de la remise d'un chèque ou d'espèces par le Locataire au Propriétaire lors de la signature du Formulaire sur lequel est mentionné le montant dudit dépôt.

## 8) ASSURANCE

Le Propriétaire déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant le Locataire :

- des dégâts qu'il pourrait commettre sur l'Embarcation, ses accessoires et dépendances, du vol total et détournement (selon les modèles), du vol partiel et du moteur. Pour chaque sinistre, le Locataire reste son propre assureur jusqu'à concurrence du montant de la caution. Toutefois le Propriétaire conserve le droit d'exercer un recours en réparation des dommages subis lors d'un manquement aux règles élémentaires de la navigation.



+33 (0)9 70 44 85 85



contact@boaterfly.com

En Association avec SAFETICS® la check-list du Marin

- du recours des tiers pour les dégâts matériels et pour les dommages corporels (responsabilité civile).
- Des dommages subis par les personnes transportées sur l'Embarcation.

Le paiement de la prime d'assurance est compris dans le prix de la Location.

Si le contrat d'assurance plaisance du Propriétaire ne couvre pas les cas de Location de son Embarcation, le Propriétaire certifie avoir souscrit via le Site une assurance pour la durée de Location auprès de la compagnie ALLIANZ sous le contrat n° 54455868.

Le Propriétaire s'engage à vérifier que l'étendue de la Location, l'Embarcation et les qualités du Locataire sont conformes aux prescriptions de sa police d'assurance, y compris si celle-ci est souscrite via le Site auprès de la compagnie ALLIANZ.

Les garanties courent à compter de la prise de possession par le Locataire jusqu'à sa restitution et sous réserve qu'elle ait lieu dans les délais (dates et heures) convenus au Contrat. Toute extension de durée devra faire l'objet d'une réservation complémentaire via le Site, et particulièrement si l'assurance est souscrite auprès de la compagnie ALLIANZ via le Site.

## 9) LITIGES

Le présent Contrat est régi par le droit français. Il est conclu intuitu personae et est incessible. Tous litige y afférent sera soumis au tribunal compétent.

**Signature du Propriétaire :**

**Signature du Locataire :**

**Fait en 2 exemplaires :**

**À** .....

**Le** .....



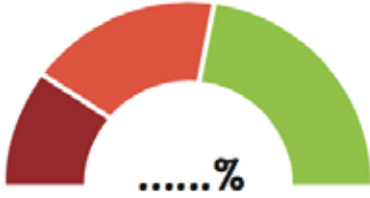
+33 (0)9 70 44 85 85



contact@boaterfly.com

En Association avec SAFETICS® la check-list du Marin

## CARBURANT



## PROPRETÉ

## EXTÉRIEURE



## INTÉRIEURE



Indiquez ci-dessous vos observations détaillées quant à l'état de l'Embarcation aussi bien extérieur qu'intérieur (Présente-t-elle déjà des marques d'usure ? sur quelle(s) partie(s)?)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature du Propriétaire :

Signature du Locataire :

## Les conseils Boaterfly

- N'hésitez pas à prendre des photos avant et après la Location.
- Pensez à établir un inventaire précis des objets que le Propriétaire pourrait avoir laissés à bord grâce aux pages suivantes dédiées.
- Faites tourner le moteur au point mort avant le départ et examinez tous les éléments importants de l'embarcation.



Quantité

Départ

Arrivée

	Quantité	Départ	Arrivée
Ancre + chaîne de 10m + 30m de bout + 2 manilles galvanisées			
Bouée de sauvetage avec feux de retournement			
GPS			
Cône noir et boule noire			
Corne de brume			
Dotation médicale			
Ecope			
Extincteur			
Feux de routes			
Gilets de sauvetage (1 par personne)			
Jeu de 3 feux rouges automatiques à main			
Jeu de pinoches			
Journal de bord			
Lampe électrique étanche			
Ligne de sonde à main			
Miroir de signalisation			
Oreillers			
Outillage et matériel nécessaire pour petit dépannage			
Pavillon national			
Piles de rechange			
Règlement international, livre des feu et annuaire des marées			
Seau rigide 10L			
Système permettant la remontée d'une personne tombée à l'eau			
Tourmentin			